

# CALENDRIER INTER ENTREPRISES DEUXIEME SEMESTRE 2020

Centre de formation

Contact : M. Emmanuel BOSQUET 04.13.07.09.30 - 07.61.58.49.90

Mail : contact@eb-prevention.com - web : www.eb-prevention.com

	CACES				Habitations électriques			SST MAC SST	TH échaf.	AIPR	Réf. Prévention	Incendie
	Chariots de manutentions Gerbeurs	PEMP (Nacelles)	Engins de chantiers + AIPR*	Grues Auxilliaires	Electricien B1V/B2V/BR/ BC/H1V/H2V/ HC Essais	Non électricien BE/ HE Manœuvre/BS	Non électricien HOV/BO	Sauveteur Secouriste du Travail	Travail en hauteur Echafaudage	Opérateur Concepteur Encadrant	Réf. Prévention salarié désigné compétent	EPI 0,5 jour
Juillet	01 au 03											
	06 au 10	06 au 09	06 au 10									
	15 au 17											
	20 au 23	21 au 24	20 au 24									
	27 au 29											
Août	03 au 05	05 au 07	8									
	10 au 12											
	19 au 21	17 au 19										
	24 au 26		26 au 28									
Septembre	02 au 04	01 au 03										
	07 au 11	07 au 09	07 au 11							10	10&11 sept. et 07 oct.	
	14 au 16	15 au 18		15 au 17	14 au 16			14 (MAC)				
	21 au 25	21 au 24	21 au 25					17&18	TH : 22   Echaf : 23 et 24			
	28/09 au 02/10	29/09 au 02/10										
Octobre	05 au 09	05 au 08	05 au 09					08&09		06		2
	12 au 16	13 au 16		13 au 15				15&16	15			
	19 au 23	19 au 22	19 au 23									
	26 au 30	27 au 30										
Novembre	02 au 06	02 au 05	02 au 06		4 au 6					05		
	09 au 12	09 au 13										
	16 au 20	16 au 19	16 au 20	17 au 19				16&17				
	23 au 27	23 au 26						20 (MAC)				
Décembre	30/11 au 04/12	30/11 au 03/12	30/11 au 04/12					7&8	7			
	07 au 11	08 au 11										
	14 au 18	14 au 17	14 au 18	15 au 17				17&18				11
	21 au 23	22 au 24						18 (MAC)				

Pour toutes demandes de devis et de dates de formation dans vos locaux, merci de nous contacter au 04 13 07 09 30

Dates barrées = session complète

\*SITES DE FORMATION

Carpentras 1

Carpentras 2

Avignon

A déterminer

Dates soulignées = nouvelle session

\* Pour les renouvellements "Conduite" et "Habitations électriques", merci de nous contacter pour déterminer les jours de présence.